

Animaux de compagnie

Actualités dermatologiques

>> Diagnostic

>> L'AUTEUR

William BORDEAU

Consultant exclusif en dermatologie

Clinique vétérinaire - 3, avenue Foch,
94700 Maisons-Alfort - Tél. : 06.64.54.24.68.

E-mail : bordeauwilliam@yahoo.fr

Site web : <http://www.dermavet.com>



Bien choisir les examens complémentaires

Les examens complémentaires en dermatologie vétérinaire permettent d'établir un diagnostic ou d'orienter le clinicien vers une dermatose. Dans la majorité des cas, ils doivent être réalisés après avoir sélectionné le ou les plus pertinents en fonction de l'anamnèse, des commémoratifs et des signes cliniques.

La dermatologie vétérinaire est un domaine dans lequel les examens complémentaires sont souvent faciles à réaliser et peu onéreux. Il n'y a donc aucune raison de s'en priver. Inversement, on se souviendra que pour quelque examen complémentaire que ce soit, il n'est là que pour affirmer ou infirmer les hypothèses diagnostiques du clinicien. En dermatologie vétérinaire, comme dans toute autre discipline, il est donc inutile d'en réaliser une vingtaine pour pallier au manque d'hypothèses diagnostiques.

Le raclage cutané est l'examen complémentaire de base qui doit être réalisé dans bon nombre de cas. En effet, il permet bien souvent le diagnostic de diverses dermatoses parasitaires comme la démodécie, la cheylétiellose, la trombiculose, voire la gale sarcoptique.

Ne pas négliger le trichogramme

Même si le geste reste le même, la profondeur de celui-ci et l'étendue de la zone de raclage diffèrent. Il est par ailleurs important de presser la zone de raclage entre le pouce et l'index lors de suspicion de démodécie.

Le trichogramme est également un examen complémentaire très intéressant, même si son importance est souvent négligée. Les poils doivent être prélevés de manière ferme mais pas brusque, pour ne pas les casser, puis ils sont déposés dans du lactophénol ou de l'huile à immersion en les orientant tous dans le même sens. Chaque partie du poil doit être observée minutieusement. La partie bulbair va notamment apporter des renseignements sur le stade folliculaire dans lequel ils se trouvent. La partie médiane va notamment permettre d'observer des *Demodex* ou des œufs de cheyletielles. L'apex va notamment permettre d'objectiver l'existence d'un léchage avec la présence de poils cassés.

La cytologie apporte le plus de renseignements

La cytologie constitue sans nul doute l'examen complémentaire qui apporte le plus de renseignements. Si sa réalisation est aisée, son interprétation peut être beaucoup plus difficile. Il existe différentes techniques de réalisation au niveau de la peau, celle par impression est la plus commune. Pour effec-

tuer une cytologie auriculaire, on effectue généralement un prélèvement à l'aide d'un coton-tige que l'on roule dans le même sens, à plusieurs reprises, sur la lame qui sera colorée par la suite. Quelle que soit la technique employée, on effectue généralement une méthode de coloration rapide de type Diff-Quik. On va alors observer des éléments normaux comme les cornéocytes, ou des cellules inflammatoires comme les neutrophiles, les éosinophiles, les macrophages ou les lymphocytes.

Observer les agents infectieux

On va également pouvoir observer des agents infectieux en surnombre, essentiellement des staphylocoques, ou des levures appartenant majoritairement au genre *Malassezia*. Cela va permettre de conclure à l'existence d'une pyodermite, d'un syndrome de prolifération bactérienne ou d'une dermatite à *Malassezia*. Il faut se rappeler toutefois qu'ils résultent dans la très grande majorité des cas d'une dermatose ou d'une affection sous-jacente et qu'il ne s'agit donc pas d'un diagnostic final en soi. Sans être diagnostiques, certains éléments sont fortement évocateurs d'une dermatose, notamment l'observation d'images dites en « roue crantée » qui correspondent à des acanthocytes entourés de neutrophiles, fortement évocatrices d'un pemphigus foliacé.

Culture mycologique au cabinet ou au laboratoire

D'autres examens complémentaires peuvent être réalisés mais moins fréquemment, comme la culture mycologique qui peut être réalisée au cabinet ou par un laboratoire compétent, ou l'analyse histologique de biopsies cutanées. Rappelons que c'est une fois de plus le clinicien qui fait le diagnostic et non pas l'histologiste, qui ne fait qu'affirmer ou infirmer les hypothèses diagnostiques du premier.

A retenir : les examens complémentaires en dermatologie vétérinaire permettent tantôt de poser un diagnostic final, notamment lors de certaines dermatoses parasitaires, tantôt d'orienter le clinicien vers telle ou telle dermatose. Ils doivent donc être réalisés dans la quasi-majorité des cas après avoir sélectionné le ou les plus pertinents en fonction de l'anamnèse, des commémoratifs et des signes cliniques.

* Forsythe P (2007) *Collection and interpretation of clinical samples for dermatological analysis. In practice* 29: 158-164.